

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 mai 2021 à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac.**

**Conformément aux directives gouvernementales émises, cette séance est tenue à huis-clos afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19.**

Sont présents : M<sup>me</sup> Lise Roy Guillemette, maire suppléant  
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2  
M<sup>me</sup> Caroline Naud, conseillère siège numéro 3  
M<sup>me</sup> Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5  
M<sup>me</sup> Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

Est absent : M. Lucien Mongrain, maire

Les membres présents forment le quorum et conviennent de débiter la réunion à 19 h 15, étant donné que la seule personne absente a confirmé par téléphone qu'il lui sera impossible d'y assister.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 15 par Lise Roy Guillemette, maire suppléant de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2021-05-62

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Judith St-Arneault et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2021-05-63

**Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021**

Considérant que les membres du Conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION** est, par la présente donné par Caroline Naud, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-02 modifiant le règlement numéro 2019-03 sur la gestion contractuelle, à la suite de l'adoption du projet de loi 67 (mesures favorisant l'achat local).

Ninon Fortier, conseillère, présente le projet de règlement suivant :

**Projet de règlement numéro 2021-02 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle**

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 2019-03 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 6 mai 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

**ATTENDU QUE** la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du .....

En conséquence, il est proposé par : .....et appuyé par : .....et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. Le Règlement numéro 2019-03 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2021-05-64

#### **Aide financière à l'inscription au camp de jour pour les non-résidents de Saint-Tite**

Considérant que les parents de Trois-Rives qui ont besoin du service de camp de jour doivent inscrire leur enfant à la Ville de Saint-Tite;

Considérant qu'un tarif supplémentaire de 50 \$ s'applique pour chaque enfant non-résident de cette ville;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives consente à défrayer le tarif supplémentaire de 50 \$ par enfant, sur présentation du reçu émis par la Ville de Saint-Tite précisant le nom de l'enfant.

2021-05-65

**Soumission de PM Pulvérisations**

Considérant le service offert par PM Pulvérisations, relatif aux travaux de vaporisation de l'hôtel de ville et du garage attenant contre les araignées, pour un montant de 375 \$ en 2021;

En conséquence, il est proposé par Judith St-Arneault, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le Conseil municipal approuve cette soumission et autorise les travaux qui y sont reliés.

2021-05-66

**Demande d'aide financière du Club de chasse et pêche Capitalan inc.**

Considérant la demande du Club de chasse et pêche Capitalan inc. à l'effet que la Municipalité de Trois-Rives participe à l'entretien du chemin menant à ce club pour la saison 2020, moyennant un montant équivalent à 15 heures de niveleuse;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives accepte de contribuer financièrement à l'entretien de ce chemin en accordant à cet organisme la somme de 600 \$.

2021-05-67

**Consultation du Ministère des Ressources naturelles sur un développement de villégiature privée au lac Bédard (aux-Loutres)**

Considérant que la Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) procède actuellement à l'analyse d'une demande d'utilisation du territoire public faite par la MRC de Mékinac pour la réalisation d'un projet de développement de villégiature privée;

Considérant que la MRC de Mékinac, responsable du développement de la villégiature privée sur les terres publiques en vertu d'une entente de délégation de gestion convenue avec le MERN, désire attribuer environ quatre terrains sous bail au lac Bédard (aux Loutres) entre les années 2021 et 2023;

En conséquence, il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'informer le MERN que le Conseil municipal de Trois-Rives est favorable à ce développement de villégiature.

2021-05-68      **Frais reliés à l'utilisation de l'écocentre en 2021**

Sur la proposition de Réjean Lahaie, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, que le service d'utilisation de l'écocentre par les citoyens de Trois-Rives leur soit offert gratuitement encore cette année, dans le but de minimiser les contacts en ce contexte de pandémie.

2021-05-69      **Appui à l'organisme Mis-Mek-Communautaire - Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet 2**

Considérant que l'organisme Mis-Mek-Communautaire projette l'exécution de travaux dont le coût est évalué à 11 420 \$ visant l'amélioration du camping situé près du lac Mékinac ;

Considérant qu'une demande d'aide financière en ce sens sera présentée par cet organisme à la MRC de Mékinac dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet 2;

Considérant que ce projet local doit préalablement être approuvé par le Conseil municipal avant d'être traité;

En conséquence, sur la proposition de Ninon Fortier appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives appuie l'organisme Mis-Mek-Communautaire dans sa démarche de demande d'aide financière auprès de la MRC de Mékinac et accepte que cette dernière lui octroie un maximum de 10 000 \$ à même l'enveloppe locale du Fonds régions et ruralité – volet 2.

2021-05-70      **Formation en ligne pour l'adjointe administrative**

Considérant que Marie-Josée Jean est inscrite comme membre formation auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

Considérant qu'elle a terminé et réussi le cours en ligne intitulé *Directeur général et secrétaire-trésorier : environnement légal, politique et public*;

Considérant que l'ADMQ offrait un rabais de 200 \$ pour une autre formation en ligne intitulé : *Préparation et rédaction de documents municipaux, du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques*;

Considérant que la réussite des six différents cours méritera à madame Jean le titre de gestionnaire municipal agréé (GMA);

En conséquence, il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu d'officialiser la décision de la dernière inscription à ce cours et aux quatre autres, en temps et lieu et d'acquitter les frais s'y rattachant.

### **Correspondance**

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- D'Alain R. Roy, membre de la Commission municipale du Québec, qui nous envoie la résolution adoptée par cette dernière par laquelle :
  - Est accordée l'autorisation à Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, à ne pas agir comme présidente d'élection lors de l'élection générale devant se tenir sous peu dans la Municipalité de Trois-Rives;
  - Est désignée Marie-Josée Jean, adjointe administrative, comme présidente d'élection pour la Municipalité de Trois-Rives pour la prochaine élection municipale.
- D'Hélène Pearson, technicienne en administration, qui nous annonce que dans le cadre de la SOFIL (TECQ), le Ministère des Transports a autorisé la programmation en voirie locale de la Municipalité et nous transmet à cet égard la programmation en question ainsi que la lettre d'approbation transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour d'éventuels déclenchements de paiement.

2021-05-71 Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

### **2021-05-72 Rapport de dépenses**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 15 699,24 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Sem. du 28 mars du 4, 11 et 18 avril	9 591,08
Lucien Mongrain	Rémunération et allocation avril	1 176,68
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation avril	352,41
Caroline Naud	Rémunération et allocation avril	402,41
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation avril	402,41
Ninon Fortier	Rémunération et allocation avril	402,41
Judith St-Arneault	Rémunération et allocation avril	402,41
Salaire urbanisme et zonage	Sem. du 28 mars et du 4, 11 et 18 avril	959,90
Nancy Parisella	Service de conciergerie - Avril	700,00
Richard Marier	Remboursement trop payé	1278,60
ADN Communication	Application WEB – Mars	30,90

2021-05-73

**Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 3 mai 2021 totalisant 68 304,22 \$.

Ministre du Revenu du Québec	Ret. et cotisations prov. CNESST avril	4 729,65
Réjean Lahaie	Frais de déplacement	28,80
Marie-Josée Jean	Frais de déplacement	55,68
Nicole Léveillé	Frais de déplacement	12,48
Grégoire St-Arnault	Frais de déplacement	72,00
Télébec Ltée	Service téléphonique	125,71
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	23,04
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	36,13
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Robert Doucet	Déneigement ch. du Lac-aux-Sleighs saison 2020-2021 3 <sup>e</sup> versement	4 900,00
Les Gestions N.A. Carrier	Déneigement ch. de l'Anse saison 2020-2021 3 <sup>e</sup> versement	1 149,75
Mach. W. St-Arnault & fils	Déneigement chemin municipaux saison 2020-2021 3 <sup>e</sup> versement	29 220,21
Michel Boucher	Déneigement borne fontaine sèche Matawin	300,00
Claude Trudel	Déneigement et ménage des conteneurs ch. du Lac-Mékinac	681,36
Ghislain Naud	Déneigement bacs récupération km 57 secteur Grand-Anse	350,00
Petite caisse	Postes et matériaux rénovation	214,15
Mach. W St-Arnault & fils	Déneigement 2020-2021, stationnements casernes, église Saint-Joseph, hôtel de ville, conteneurs et borne fontaine ch. du Lac-Mékinac, bacs recyclage Saint-Joseph, extrémités ch. Lejeune et ch. des Corbeaux	4 518,53
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie, poussage branches	7 250,20
Novexco	Fournitures de bureau	171,45
Novexco	Achat ameublement de bureau	1 218,81
Hydro-Québec	Électricité Centre communautaire	1 092,05
Ass. Directeurs municipaux Qc	Formation directeurs municipaux	228,80
Tremblay Bois Mignault	Service première ligne 1 <sup>er</sup> tranche	583,85
Salaires journalier	Enlèvement toile gazébo	24,58
MicroGest informatique	Soutien technique	277,40
Infotek mékinac	Fourniture de bureau	699,02
La Capital assureur...	Assurances collectives - mai	855,67
Banque CIBC	Frais annuels carte de crédit	20,00

Lucien Mongrain	Frais de déplacement	12,48
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie	
	Déplacement bloc de ciment	671,45
Sylvie Casabon	Remboursement trop payé	19,10
Novexco	Fournitures de bureau	79,54
Service Cité Propre	Collecte et transport ordure avril	4 231,08
L'Hebdo Mékinac/des Chenaux	Parution avis public règlement 2016-04-01	412,76
Coopérative Mékinac	Produits d'entretien	14,00
MRC Mékinac	Enfouissement Régie mars	4 007,24

### **Paiement préautorisé**

Régime retraite des employés	Cotisations régime mars	1 500,61
------------------------------	-------------------------	----------

### 2021-05-74 **Mandat au Service d'ingénierie de la MRC de Mékinac**

Considérant que la programmation des travaux présentée par la Municipalité dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), pour ses infrastructures de voirie locale, a été autorisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et celui des Transports;

Considérant que les priorités pour 2021 sont la mise en forme et l'asphaltage du chemin du Lac-Mékinac sur une distance d'environ 1 kilomètre;

En conséquence, il est proposé par Judith St-Arneault, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, de mandater le Service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour faire les relevés de terrain, la préparation des plans et devis et des documents d'appel d'offres, l'analyse des soumissions ainsi que la surveillance des travaux décrits ci-dessus.

### 2021-05-75 **Clôture de la séance**

Il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.

Je, Lise Roy Guillemette, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.